



FICHE DE RENSEIGNEMENTS UNIQUE

A COMPLÉTER ET RETOURNER IMPÉRATIVEMENT EN MAIRIE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

NOM DE L'ENFANT : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ Sexe : Masculin Féminin
Nationalité : _____

Responsables légaux

Responsable	Responsable
NOM : _____	NOM : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Parenté : _____	Parenté : _____
Situation familiale : _____	Situation familiale : _____
Adresse postale : _____	Adresse postale si différente du Responsable 1 : _____
_____	_____
_____	_____
Portable : _____	Portable : _____
Téléphone domicile : _____	Téléphone domicile : _____
Mail : _____	Mail : _____
N° Sécurité Sociale : _____	N° Sécurité Sociale : _____
Profession : _____	Profession : _____
Employeur : _____	Employeur : _____
Téléphone employeur : _____ Poste : _____	Téléphone employeur : _____ Poste : _____

L'enfant est-il en garde alternée ? Oui Non Si oui : père semaine paire impaire ; mère : semaine paire impaire

Scolarité 2019/2020

<u>Etablissement scolaire fréquenté</u> : <input type="checkbox"/> Ecole O. Miannay <input type="checkbox"/> Ecole G. Brassens <u>Maternelle</u> : <input type="checkbox"/> Petite section <input type="checkbox"/> Moyenne section <input type="checkbox"/> Grande section <u>Elémentaire</u> : <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2	<u>Restauration scolaire</u> : L'enfant déjeunera au restaurant scolaire : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter obligatoirement la page 3 du présent document
<u>Cadre réservé à la Collectivité</u> :	Repas spéciaux / allergies (préciser) :
Enseignant : _____	

Généralités

Régime	
Régime allocataire (MSA, régime général...) : _____ _____	N° Allocataire : _____ Quotient familial : _____ <i>(Joindre obligatoirement une attestation de QF de mars 2019)</i>
CAF de référence : _____	

Personnes autorisées ou interdites à récupérer l'enfant

Interdit	NOM – Prénom	Téléphones (obligatoire)	Lien de parenté
<input type="checkbox"/>			

Détail des autorisations (Cocher les cases correspondantes)

- Autorise** le personnel à sortir l'enfant de l'enceinte de l'établissement pour les sorties en groupe.
 N'autorise pas
- Autorise** le personnel à prendre l'enfant en photo :
 N'autorise pas - Pour une publication interne (ex. : bulletin de la Ville)
- Pour une publication externe (ex : quotidien)
- Autorise** le personnel à prendre les mesures d'urgence nécessaires concernant la santé de l'enfant
 N'autorise pas (hospitalisation, SAMU, pompiers)
- Autorise** le personnel à administrer à l'enfant des antipyrétiques (paracétamol) en cas de fièvre
 N'autorise pas supérieure ou égale à 38.5° ⇒ Autorisation donnée exclusivement au service Accueil de Loisirs
- Autorise** le personnel à laisser rentrer seul l'enfant après l'Accueil de Loisirs (mercredi compris)
 N'autorise pas **Cette autorisation vaut pour les enfants âgés d'au moins 10 ans révolus. Dans ce cas, joindre une autorisation écrite et signée.**

Pièces à fournir en Mairie (Service Ouvert aux Usagers) :

- Carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile (pas de facture de téléphone portable)
- Une copie du livret de famille
- Une copie de l'attestation de paiement de la CAF **du mois de mars 2019**.

En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif.

IMPORTANT : A défaut de réception des pièces demandées en Mairie, le dossier ne sera pas traité et l'enfant ne pourra pas être inscrit aux services municipaux (restauration scolaire, accueil de loisirs, garderie...).

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droits d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation de traitement, droit à la portabilité.

CONSENTEMENT DONNEES PERSONNELLES

Je soussigné, M. ou Mme, donne mon consentement libre et éclairé de traitement des données à caractère personnel figurant dans ce dossier. Ces données ont pour finalité les actes liés à l'accueil de mon/mes enfant(s) aux services municipaux.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ces documents.

A Malaunay, le/...../.....

NOM, Prénom et signature du responsable légal de l'enfant,

BULLETIN ANNUEL D'INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Votre enfant :

Déjeunera au restaurant scolaire : Tous les jours

Ou (cocher les jours pour lesquels l'enfant déjeunera) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Calcul du coût de la restauration scolaire par mois :

Quotient familial (*)	Tarif à l'unité	Nbr de repas réservés	TOTAL
Repas régulier MALAUNAYSIEN			
Entre 0 et 351	1,00 €		
Entre 352 et 457	2,40 €		
Entre 458 et 503	3,10 €		
Entre 504 et 570	3,35 €		
Entre 571 et 750	3,40 €		
Entre 751 et 1000	3,45 €		
Plus de 1001	3,50 €		
Repas occasionnel MALAUNAYSIEN (Moins de deux repas par semaine)	5,00 €		
Repas régulier pour HORS-COMMUNE	4,50 €		
Repas occasionnel pour HORS-COMMUNE (Moins de deux repas par semaine)	6,00 €		

(*) Se reporter à l'attestation de paiement CAF de mars 2019.

Une facture vous sera envoyée fin Juillet qu'il conviendra de régler avant le 31 Août 2019 selon les moyens de paiement possibles indiqués en page 4 de ce document.

Dans le cas d'un règlement par chèque, ce dernier doit être libellé à l'ordre de : Régie de recettes cantine.

Il ne devra être ni agrafé, ni plié.

INFORMATIONS PRATIQUES

Régie garderie et Accueil de Loisirs	Ouverte les mardis de 16h à 17h30, les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudis de 16h à 17h30 à l'Espace Pierre Néhout Contacts : 02.35.78.81.57 ou mairie@malaunay.fr
Régie Cantine	Ouverte les lundis de 14h à 17h et les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h en Mairie Contacts : 02.32.82.55.55 ou mairie@malaunay.fr

Comment inscrire vos enfants aux services municipaux ?

- Pour la Cantine, en remplissant le bulletin annuel d'inscription présent en page 3 de ce document ou en le téléchargeant sur le site internet de la Ville.
- Pour la garderie et l'accueil de loisirs du mercredi : la préinscription se fait au mois, via le Portail Familles accessible depuis le site internet de la Ville www.malaunay.fr (après avoir reçu vos identifiants) ou en complétant le calendrier qui sera présent dans les garderies et l'espace Pierre Néhoult chaque mois précédant.

Comment effectuer vos règlements ?

Trois formules possibles :

- Pour simplifier vos démarches : le prélèvement automatique avec un contrat à l'inscription (vos factures mensuelles pourront varier mais vos paiements seront effectués à temps) ;
- Pour gagner du temps : le paiement par internet via le Portail Familles accessible depuis le site internet de la Ville www.malaunay.fr Solliciter dès à présent vos identifiants par mail à mairie@malaunay.fr
- Le paiement en numéraire ou par chèque reste possible dans chaque service (se reporter au tableau ci-dessous, pour retrouver les jours et horaires d'ouverture).

Cas particuliers du mois de Septembre 2019 :

Cas N°1 - Vous souhaitez utiliser le Portail Familles pour effectuer vos réservations en garderie et accueil de loisirs du mercredi et / ou payer vos factures via cet interface.

Pour la Cantine, la préinscription en restauration scolaire étant une inscription à l'année, elle ne peut se faire via le Portail familles. Seuls vos prépaiements tout au long de l'année, pourront être faits sur cet espace.

Vous recevrez par mail avant le 25/08/19, la pré facture correspondante à l'inscription de votre ou vos enfants au service de restauration scolaire pour le mois de Septembre 2019. Celle-ci sera à régler par carte bancaire depuis votre espace Portail Familles, par chèque (à l'ordre de Régie de Recettes Cantine) avant le 2/09/19 ou vous sera prélevée le 10 Septembre 2019 si vous avez opté pour ce moyen de paiement.

Pour la garderie et l'Accueil de Loisirs sur mercredi, Vous devez réaliser avant le 20 Août 2019, la préinscription de votre ou vos enfants à ce service pour le mois de septembre en stipulant les jours où vous souhaitez utiliser ce service.

Vous recevrez par mail, le 20 Août 2019, la pré facture correspondante à l'inscription de votre ou vos enfants au service de garderie et accueil de loisirs du mercredi pour le mois de Septembre 2019. Celle-ci sera à régler par carte bancaire depuis votre espace Portail Familles, par chèque (à l'ordre de Régie de Recettes CLSH et service jeunesse) avant le 30 Août 2019 ou vous sera prélevée le 10 Septembre 2019 si vous avez opté pour ce moyen de paiement.

Cas N°2 – Vous ne souhaitez pas utiliser le Portail Familles

Pour la Cantine, si vous avez transmis votre adresse mail, vous recevrez avant le 25 aout 2019, la pré facture correspondante à l'inscription de votre ou vos enfants au service de restauration scolaire pour le mois de Septembre 2019 ou à défaut, par courrier. Celle-ci sera à régler par chèque (à l'ordre de Régie de Recettes Cantine) ou espèces avant le 2 septembre 2019 ou vous sera prélevée le 10 Septembre 2019 si vous avez opté pour ce moyen de paiement.

Dans le cas d'un paiement en espèces ou par chèque, la permanence est ouverte tous les lundis de 14h à 17h et les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pour la garderie et l'Accueil de Loisirs sur mercredi, pour réaliser l'inscription au service de garderie et accueil de loisirs du mercredi, vous devez télécharger le calendrier du mois de septembre 2018 depuis le site internet de la Ville ou le demander en Mairie, le compléter et le transmettre par mail (mairie@malaunay.fr) ou le déposer en mairie avant le 20 Août 2019.

Vous recevrez par mail si vous avez transmis votre adresse aux services de la ville, le 25 Août 2019, la pré facture correspondante à l'inscription de votre ou vos enfants ou à défaut par courrier. Celle-ci sera à régler par chèque (à l'ordre de Régie de Recettes CLSH et service jeunesse) avant le 30 Août 2019 ou vous sera prélevée le 10 Septembre 2019 si vous avez opté pour ce moyen de paiement.